

Registre des délibérations - Délibération n° 13 : 09/10/2018

MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE SAISONNIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SURVEILLANCE DES ESPACES NATURELS LITTORAUX DE CAMARGUE

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles à 9h30, sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillard
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	59

Date de convocation 13/07/2018 RC - 361



Délibération n° 13 : 09/10/2018

MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE SAISONNIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SURVEILLANCE DES ESPACES NATURELS LITTORAUX DE CAMARGUE

Le dispositif dit « écogardes » initié en 2011 est poursuivi afin d'assurer une mission de veille et de sensibilisation des sites naturels les plus sensibles du littoral de Camargue. Il s'agit notamment des secteurs de Beauduc, de la plage Napoléon, et de Piémanson qui constituent un ensemble de plages, de milieux dunaires, et d'arrières-dunes de grande qualité environnementale et paysagère.

4 agents recrutés par le Parc de juin à septembre assureront quotidiennement ces missions en partenariat avec les utilisateurs du littoral (cabaniers, plaisanciers, kitesurfers, pêcheurs, commerçants) et avec l'appui de la gendarmerie, des communes et des gardes du Conservatoire du Littoral. Ils exerceront aussi des missions de suivi, de relevés de données (fréquentation, espèces envahissantes, circulation) et de petits travaux d'entretien des espaces naturels. L'encadrement de leur mission est assuré par l'équipe technique en charge de la gestion des espaces naturels du Parc de Camargue.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
4 agents en CDD de droit public pendant 4 mois	40 000 €	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	38 000 €
Équipement (location de chevaux, location de véhicule, harnachement, transport, téléphone, autocollants, vêtements de travail)	10 000 €	Ville d'Arles	10 000 €
		PNR Camargue	2 000 €
Total	50 000 €	Total	50 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- **VALIDE** le programme d'actions de mise en place d'une équipe saisonnière de prévention et de surveillance des espaces naturels littoraux de Camargue ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention relative à ce programme et à solliciter les crédits correspondants ;
- **VALIDE L'INSCRIPTION** des crédits correspondants au budget primitif 2019.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de l'affichage effectués le 31 OCT. 2018

Le Président,
Roland Chassain

